



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/201  
30 juin 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme

Cinquante et unième session  
Genève, 1<sup>er</sup>-5 septembre 2008  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Ordre du jour provisoire annoté\***

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du plan de travail quadriennal conformément au paragraphe 221 de l'Accord d'Accra.
4. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
5. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra.
6. Évaluation des activités de coopération technique:
  - a) Rapport intérimaire sur les services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement;
  - b) Rapport intérimaire sur les activités de la CNUCED en matière d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce;
  - c) Politique d'évaluation de la CNUCED.

---

\* Le présent document a été soumis à la date indiquée plus haut en raison de retards survenus dans la procédure.

7. Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Groupe de travail.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## **II. ANNOTATIONS**

### **Point 1. Élection du Bureau**

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du président et du vice-président/rapporteur, le président du Groupe de travail à sa cinquante et unième session sera le représentant de l'un des États membres de la liste C, et le vice-président/rapporteur celui d'un État membre de la liste B.

### **Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa cinquante et unième session, reproduit dans la section I ci-dessus.

#### *Documentation*

TD/B/WP/201 Ordre du jour provisoire annoté

### **Point 3. Examen du plan de travail quadriennal conformément au paragraphe 221 de l'Accord d'Accra**

3. Conformément au paragraphe 221 de l'Accord d'Accra, le secrétariat de la CNUCED présentera aux États membres un plan de travail quadriennal que le Groupe de travail examinera en vue de formuler des recommandations au Conseil du commerce et du développement à sa session suivante concernant les modifications qu'il est nécessaire d'apporter au programme de travail approuvé pour la période 2008-2009.

#### *Documentation*

TD/B/WP/203 Projet de plan de travail quadriennal pour la mise en œuvre de l'Accord d'Accra (2008-2011)

### **Point 4. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

4. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED» (TD/B/WP/202), portant sur les activités entreprises en 2007, qui est soumis à la fois au Groupe de travail à sa cinquante et unième session et au Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-cinquième session. Ce rapport contient des renseignements analytiques sur les différentes sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED, à savoir les contributions volontaires et leur répartition par domaine thématique et par région ou

pays, ainsi qu'une synthèse actualisée de la structure et des principales caractéristiques des programmes et des projets de coopération technique.

5. L'annexe I au document susmentionné – «Review of activities undertaken in 2007» (TD/B/WP/202/Add.1) – donne une vue d'ensemble des activités de coopération technique entreprises en 2007 au titre de divers programmes et projets; on y trouvera des renseignements généraux sur les activités, ainsi que de leur impact et les résultats obtenus.

6. L'annexe II au rapport – «Statistical tables» (TD/B/WP/202/Add.2) – contient des données sur les contributions financières et des dépenses par projet et la répartition des activités entre les différentes régions et les différents programmes; on y trouvera également une liste de projets en cours d'exécution en 2007.

#### *Documentation*

TD/B/WP/202	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED
TD/B/WP/202/Add.1	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD – Annex I: Review of activities undertaken in 2007 (en anglais seulement)
TD/B/WP/202/Add.2	Review of the technical cooperation activities of UNCTAD – Annex II: Statistical tables (en anglais seulement)

#### **Point 5. Rapport interimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord d'Accra**

7. Conformément au paragraphe 221 de l'Accord d'Accra, le secrétariat de la CNUCED établira un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du thème subsidiaire 4 de l'Accord.

#### **Point 6. Évaluation des activités de coopération technique**

##### **a) Rapport intérimaire sur les services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement**

8. À sa quarante-neuvième session, le Groupe de travail a demandé qu'un rapport soit établi sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations et observations figurant aux paragraphes 89 et 90 du rapport d'évaluation des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement.

#### *Documentation*

TD/B/WP/204	Rapport intérimaire sur l'application des recommandations et observations formulées dans l'évaluation des services consultatifs de la CNUCED en matière d'investissement
-------------	--

**b) Rapport intérimaire sur les activités de la CNUCED en matière d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce**

9. À sa quarante-neuvième session, le Groupe de travail a demandé qu'un rapport soit établi sur les derniers progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation des activités de la CNUCED en matière d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce.

*Documentation*

TD/B/WP/205 Rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées dans l'évaluation des activités de la CNUCED en matière d'assistance technique liée au commerce et de renforcement des capacités pour l'accession à l'Organisation mondiale du commerce

**c) Politique d'évaluation de la CNUCED**

10. En réponse à la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne et conformément aux règles et normes d'évaluation prévalant dans le système des Nations Unies, le secrétariat de la CNUCED prévoit de définir sa propre politique d'évaluation. Cette politique sera conforme aux normes établies par le système des Nations Unies. Compte tenu du rôle de contrôle des programmes joué par le Groupe de travail, qui procède également lui-même à des évaluations approfondies, le secrétariat présentera un projet de politique pour consultation et éventuelle approbation.

*Document de session*

**Point 7. Ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Groupe de travail**

11. Le secrétariat soumettra, au cours de la session, un projet d'ordre du jour provisoire pour la prochaine session du Groupe de travail.

**Point 8. Questions diverses**

**Point 9. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

12. Le rapport sur la cinquante et unième session du Groupe de travail sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

-----